

Direction des services techniques  
AF/LD/AMM  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 208**

**OBJET : SOTRAMA / Bretagne Etanchéité – Mise en place d'une grue mobile rue du Presbytère**  
**Le 28 octobre 2024.**  
**Circulation règlementée.**

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et suivants et R. 325-1 et suivants relatifs à l'immobilisation, la mise en fourrière, le retrait de la circulation et la destruction des véhicules dont la circulation ou le stationnement font l'objet d'une infraction ;

**Vu** le Code de la Route et notamment son article R. 417-10 II 10 relatif au stationnement à la circulation sur une voie spécialement désignée ;

**Vu** l'article R. 610-5 du Code pénal ;

**Vu** la demande formulée par Monsieur DESUAL Antoine, représentant l'entreprise Bretagne étanchéité – P.A de Kerdroual – 56270 PLOEMEUR.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

**ARRETE**

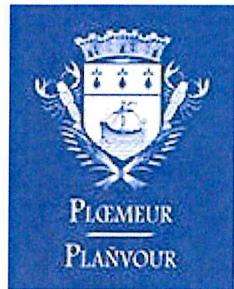
**Article 1 :** Dans le cadre de travaux sur la toiture de l'hôtel B&B à Ploemeur, les entreprises SOMATRA et BRETAGNE ETANCHEITE sont autorisées à installer une grue de levage dans la rue du Presbytère face à l'hôtel, le lundi 28 octobre 2024.

**Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

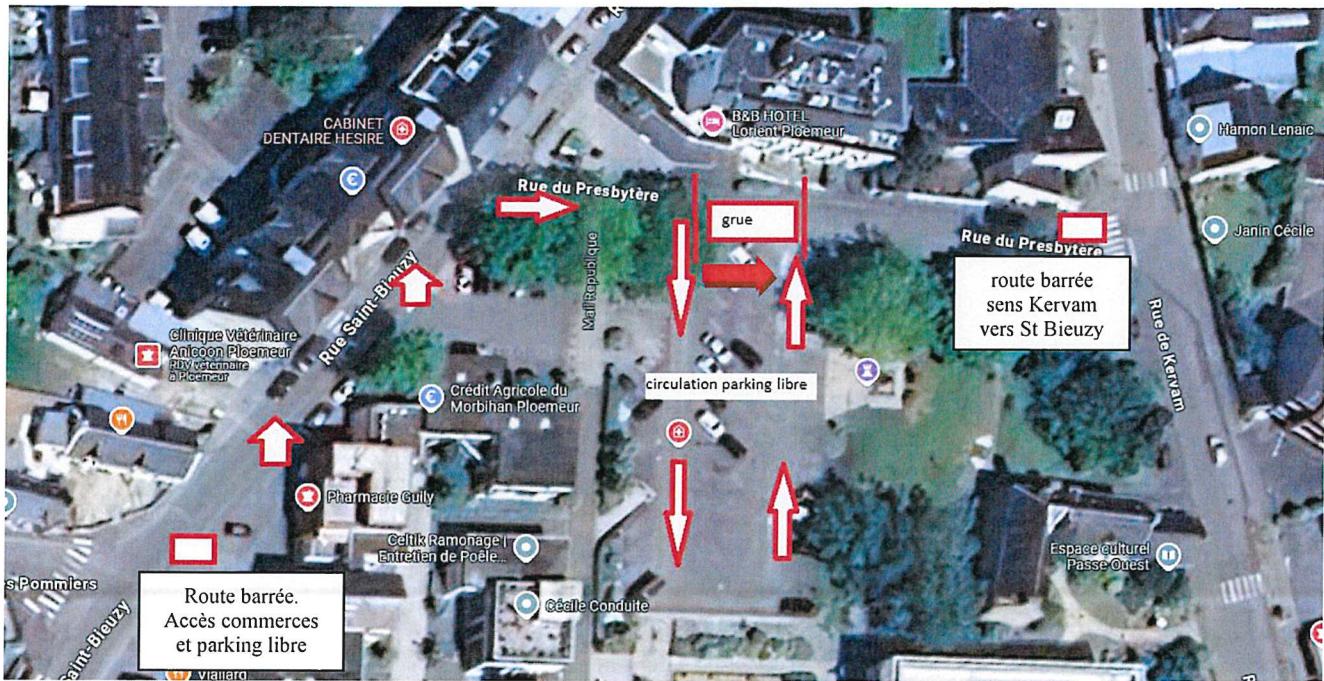
**Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex |



**Article 2 :** Ce jour, la voie de circulation sera occupée durant la journée de 7 h 00 à 18 h 00, avec une remise en circulation le soir, et avec les modifications de circulation suivantes :

- La rue du Presbytère sera barrée au niveau de la rue de Kervam dans le sens rue de Kervam vers la rue Saint-Bieuzy.
- La rue du Presbytère sera barrée au niveau du parking de la place des Forces Françaises Libres avec la mise en place d'une signalétique à l'angle de la rue des Pommiers.
- La création d'une voie en sens unique dans le sens rue de Saint-Bieuzy vers la rue de Kervam au niveau du parking, le plus proche possible de la rue du Presbytère.



**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

**Article 4 :** Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

24 OCT. 2024

  
Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités



**Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

**Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex |